

Vous avez dit “moralisation” ?

Au moment où nous examinons la loi travail II, le gouvernement faisait passer son projet de “confiance de la vie publique”. Il contient quelques mesures de bon sens, mais à chaque fois que nous avons proposé d’élargir le champ d’action, au gouvernement, au Président, aux hauts-fonctionnaires, aux conflits d’intérêts, aux lobbies, aux actionnaires, aux forces de la finance, aux liens entre argent et médias, nous avons essuyé des refus. Tout a été fait pour protéger les grands propriétaires et préserver le pouvoir de quelques uns. C’est cohérent...

* Pour nous contacter

Députés Mail : groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
tél. 01 40 63 60 95

[@LesDeputesDuFrontDeGauche](https://www.facebook.com/LesDeputesDuFrontDeGauche)
<https://twitter.com/deputesFdG>

Sénateurs Web : groupe-crc.org
[senateurscommunistes](https://www.facebook.com/senateurscommunistes)
tél. 01 42 34 21 24
[@crcsenat](https://twitter.com/crcsenat)



Le combat continue dès la rentrée !

Le 12 septembre à l’appel de plusieurs organisations syndicales, mobilisons-nous pour mettre en échec les ordonnances Macron.

Macron c’est aussi...

- La baisse de 5 euros des APL pour 2,7 millions de foyers
- Le gel du point d’indice des fonctionnaires
- Des cadeaux fiscaux dès 2018 pour les plus aisés avec la transformation de l’ISF en un impôt immobilier et un taux unique de 30% sur les placements financiers. Les 10% des plus riches vont concentrer 46% des gains des mesures fiscales
- 300 millions de baisse de dotations aux collectivités locales pour 2017 au détriment des investissements publics locaux
- Le refus de faire sauter le “verrou de Bercy” qui empêche la justice de lutter efficacement contre les fraudeurs fiscaux
- Le projet d’instaurer la sélection à l’entrée de l’Université
- L’annonce de 10 milliards d’euros de nouvelles privatisations qui profiteront à des intérêts privés.



Les parlementaires à la rencontre des manifestants contre la loi “dialogue social” à côté de l’Assemblée nationale.

Les insupportables ordonnances du Docteur Macron

La finance contre le travail...

Pour démolir le Code du Travail en toute tranquillité, le gouvernement a choisi d’appuyer sur l’accélérateur en plein été. Son plan ? Une loi “Travail” El Khomri taille XXL ! Cette loi avait suscité une large contestation dans le pays. Il n’y a pas plus de majorité aujourd’hui qu’hier pour casser les droits des salariés. Députés et sénateurs communistes, nous avons tout fait pour limiter les effets dévastateurs de ce texte. Nous avons mis sur la table des propositions pour un Code du Travail du XXI^e siècle. **La bataille n’est pas terminée. À l’automne, les ordonnances écrites en catimini devront être ratifiées.** Les mobilisations des salariés s’organisent, avec un premier rendez-vous le 12 septembre.

Ce n’est pas le Code du Travail qui est responsable du chômage dans notre pays, c’est la finance. Faciliter les licenciements n’a jamais créé de l’emploi contrairement aux fables qui nous sont racontées. Le bilan des politiques de “flexibilisation” c’est 30 ans d’échec et de précarité aggravée. En réalité, ce gouvernement veut donner de nouveaux gages à la finance et au Medef avec lesquels il a partie liée, comme en témoigne le million d’euros de stock-options touché par la ministre du Travail elle-même. Emmanuel Macron a été élu. Il n’a pas pour autant de majorité populaire sur l’ensemble de son projet. Notre rôle, c’est de vous être utiles en faisant entendre la voix du peuple et du monde du travail. **Avec vous, nous pouvons faire bouger les lignes, résister, proposer, avancer. Ensemble, nous pouvons gagner.**



Les parlementaires à Versailles pour manifester leur refus d’obtempérer devant l’entreprise de casse sociale prônée par Emmanuel Macron, le 3 juillet.



Les 5 dangers d'un dynamitage organisé

1 - Hiérarchie des normes : le patron fait la loi

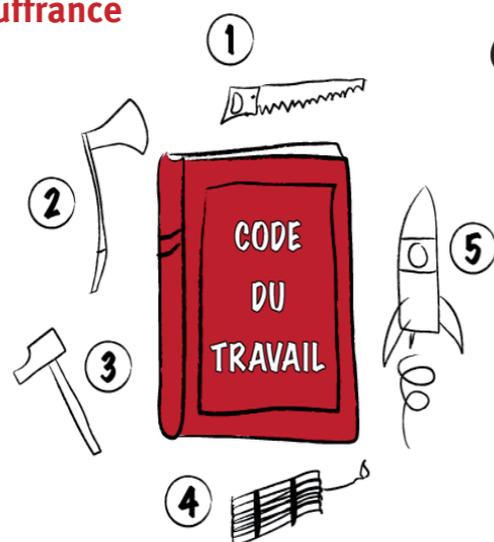
La loi n'a plus de valeur première. Un principe de défaveur permet d'édicter des normes sociales moins favorables aux salariés que les protections légales et conventionnelles — concrètement, c'est le patron qui fixe les règles. L'accord d'entreprise prévaut au détriment du rôle de régulation économique des branches professionnelles. C'est la porte au chantage à l'emploi et au salaire avec des référendums bidons du type : augmentation du temps de travail ou licenciements, diminution des salaires ou chômage...

2 - Les licenciements facilités

Les indemnités pour licenciement illégal seront plafonnées - peu importe le préjudice subi par les salariés, et les délais de recours pour saisir le juge prud'homal seront réduits. Les patrons voyous ne risqueront plus rien. Des licenciements économiques seront ouverts pour les filiales françaises de multinationales affichant de bons résultats à l'échelle mondiale. Ou comment encourager à licencier les entreprises qui font du profit.

3 - Santé et sécurité en souffrance

La suppression des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) comme entité autonome affaiblira leur capacité d'alerte et de protection des salariés. Des formes de pénibilité au travail ne seront plus prises en compte : expositions chimiques, postures pénibles, vibrations mécaniques... Plutôt que de soulager la pénibilité, on prétend qu'elle n'existe pas !



“L'entreprise, ça commence par les actionnaires qui doivent être pris en compte, qui ont mis leur argent, il leur faut un retour...”

Muriel Pénicaud, ministre du Travail
Assemblée nationale, 31 juillet 2017

“Le code du travail n'est fait que pour embêter 95 % des entreprises et sanctionner les 5 % qui ne se conduisent pas dans les règles”

Muriel Pénicaud, ministre du Travail
Le Monde, 1^{er} juillet 2017

4 - Les représentants des salariés affaiblis

La fusion des instances représentatives du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise, CHSCT) impliquera moins d'élus et moins d'heures de délégation, donc moins de force pour défendre les salariés. Des négociations sans syndicat dans les PME et la faculté pour l'employeur de recourir au référendum. C'est le retour au sauve qui peut et chacun pour soi face au patron.

5 - La flexi-précarité pour tous

L'extension des contrats de chantier à d'autres secteurs pour que le bâtiment permette de contourner les embauches en CDI. La dérégulation des CDD et de l'intérim donner la possibilité d'allonger leurs durées, de fixer de nouveaux motifs de recours, d'assouplir les règles sur leur renouvellement. Les salariés refusant l'application de certains accords (RTT, maintien de l'emploi, développement de l'emploi...) seront licenciés de manière automatique pour motif spécifique.

6 propositions que nous avons portées pour un code du travail du XXI^e siècle

1 Partageons le temps de travail

L'augmentation de la productivité permet le passage progressif aux 32 heures par semaine pour créer des emplois et répondre à l'exigence d'une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

2 Sécurisons l'emploi et la formation

La sécurité de l'emploi et de la formation pour assurer à chacun un travail décent ou un revenu de remplacement, ainsi que des droits sociaux continus (salaire, formation, qualification, représentation syndicale) — Le rétablissement de la hiérarchie des normes afin que les normes négociées soient toujours plus favorables aux salariés.

3 Interdisons les licenciements boursiers et imposons le remboursement des aides publiques

Interdiction des licenciements qui visent uniquement à accroître la rentabilité financière des entreprises – Remboursement des exonérations de cotisations sociales et aides publiques (CICE, CIR) lorsque l'entreprise procède à des licenciements injustifiés.

4 Augmentons les salaires et luttons contre l'emploi précaire

Revalorisation du Smic mensuel à 1 800 euros bruts – Limitation du nombre de contrats précaires dans chaque entreprise (CDD, intérim, sous-traitance...) – Présomption de salariat pour les travailleurs pseudo-indépendants victimes de l'uberisation – Sécurisation du CDI et strict encadrement des stages. Des mesures innovantes pour l'emploi des jeunes.

5 Encadrons les rémunérations des dirigeants

Encadrements des écarts de rémunération (salaire, variables, stock-options...) au sein d'une même entreprise dans un rapport de 1 à 20 pour moraliser les pratiques des dirigeants.

6 Instaurons de nouveaux pouvoirs syndicaux

Instauration d'un droit de veto du comité d'entreprise sur les décisions stratégiques et économiques de l'employeur – Création d'un droit de préemption des salariés pour qu'ils puissent reprendre leur entreprise.